

1. Rappel du principe

- 32 paramètres physico-chimiques analysés pour chaque prélèvement sur chaque point ;
- Suivi hebdomadaire et mensuel.

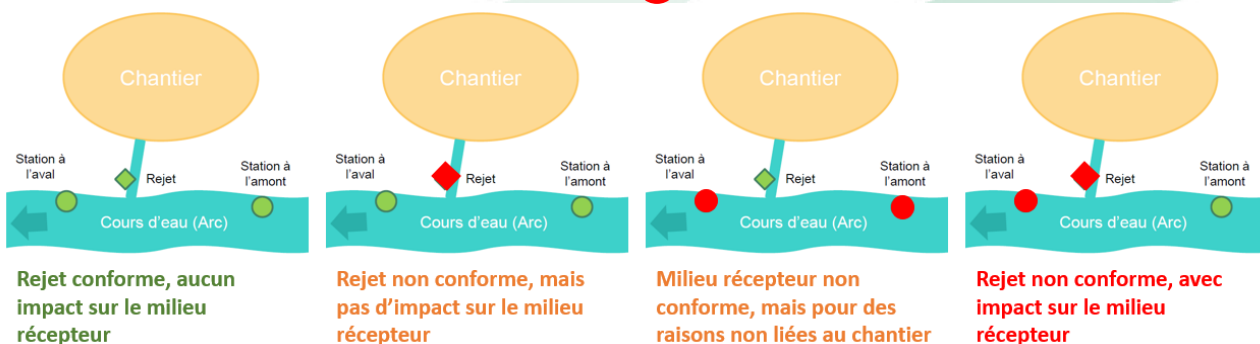
La concentration de ces paramètres est mesurée :

- Au « rejet » : dans l'eau issue du chantier
- A la « station amont » et « aval » dans l'eau du milieu récepteur.

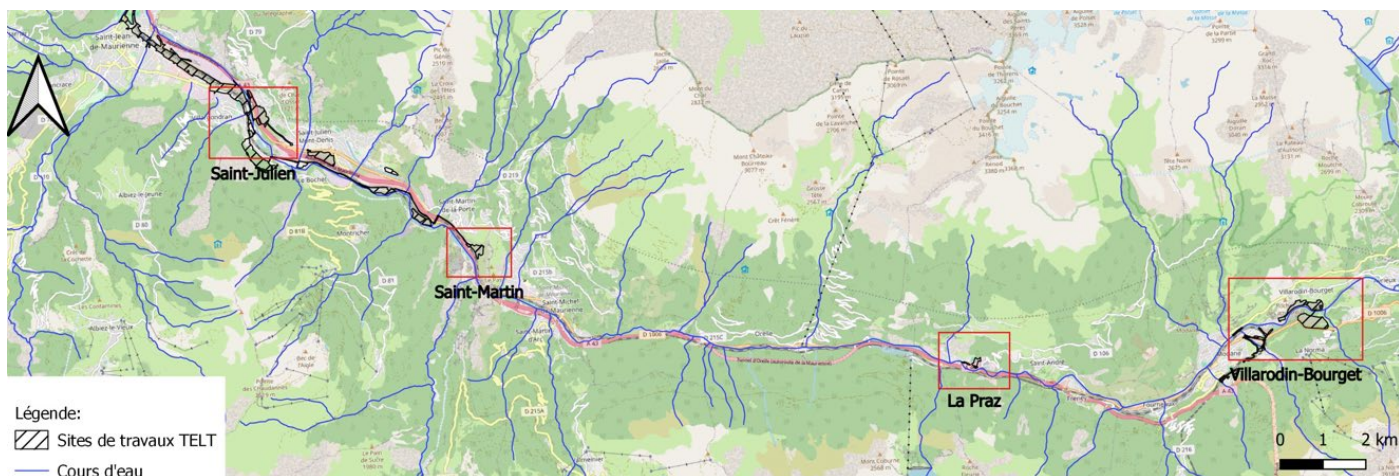
La concentration doit être inférieure à des seuils préétablis.

Les principaux cas de figure possibles sont :

- ◆ concentration rejet < seuil
- concentration milieu naturel < seuil
- ◆ concentration rejet > seuil
- concentration milieu naturel > seuil



Suivi autour des sites en activité de Villard-Clément (CO8), Saint-Martin la Porte, plateforme de Saussaz (CO6/7 - SMP), Saint-André (CO6/7 – La Praz) et Villarodin-Bourget-Modane (CO5 – Puits d'Avrieux).



Fond cartographique : OpenStreetMap



Contactez-nous
info@telt-sas.com



www.telt-sas.com



Suivez-nous!

2. Saint-Julien (Chantier Villard-Clément)- CO8

REJET

Dépassements réguliers en :

- Conductivité et sulfates et arsenic **d'origine naturelle.**
- Nitrites et ammonium

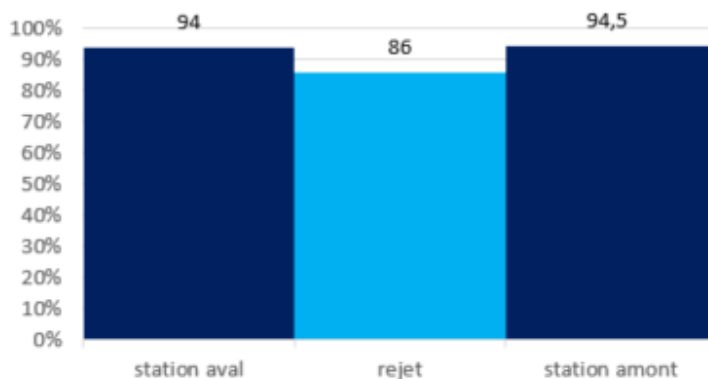
Dépassement ponctuel en arsenic.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Concernant les nitrites et l'ammonium, l'hypothèse envisagée est celle d'un lien avec un produit d'émulsion. Un plan d'action portant sur le nettoyage / récupération de résidus, sur l'amélioration de la décantation avant la station de traitement et l'oxygénation de l'eau dans le processus de traitement est en cours de mise en œuvre.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec chantier (valeur identique en amont comme en aval) ou rejet conforme ce même jour.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Un traitement spécifique est en cours de déploiement pour les nitrates/nitrites et ammonium, dont les rejets ne montrent pas d'incidence sur l'Arc.

Conformité de la qualité des eaux superficielles: rejet et milieu récepteur - CO8 - Villard-Clément



MILIEU RECEPTEUR

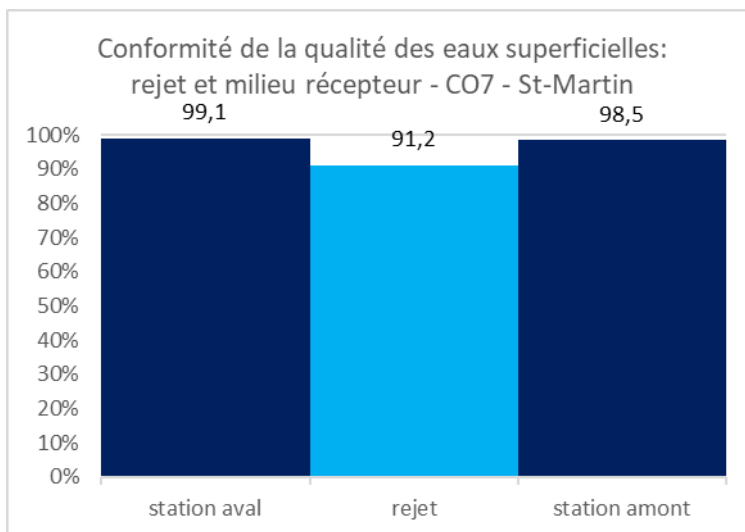
- Un dépassement ponctuel en oxygène dissous
- **Dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier**



3. Saint-Martin (plan de Saussaz)- CO7

REJET

- Dépassements réguliers en conductivité **d'origine naturelle**
- Dépassements récurrents en sulfates (mai/juin) et ponctuels en MES et nitrites.



MILIEU RECEPTEUR

- Quelques dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent essentiellement des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Concernant les nitrites, toujours proches du seuil d'alerte, ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain (conjointes avec CO6) sont en cours d'élaboration afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau. En particulier, les études en cours de finalisation à ce sujet portent sur la mise en place d'une unité de traitement par dioxyde de chlore conjointement avec le CO6. Concernant le dépassement en MES, il est lié à un dysfonctionnement de décanteur au niveau de la station de traitement, la situation a été corrigée et est revenue à la normale.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec chantier (station amont du rejet uniquement ou lien avec les conditions hydrologiques de l'Arc et rejet conforme le même jour).

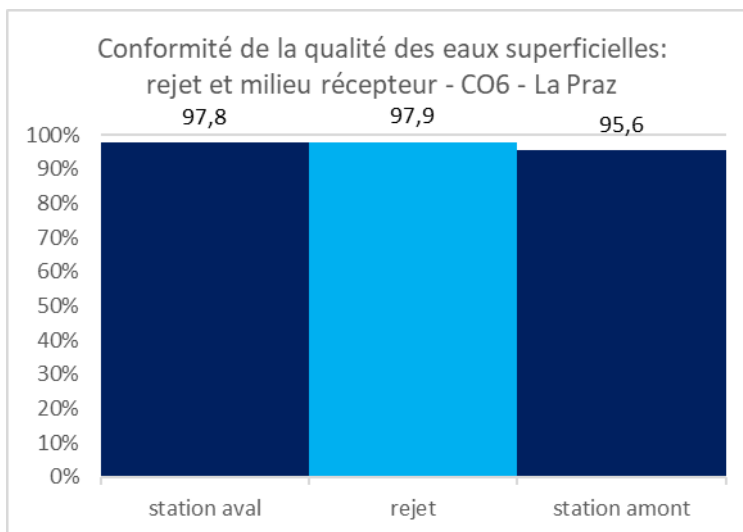
Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent essentiellement des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Un traitement spécifique est en cours d'étude pour les nitrites, dont les rejets ne montrent pas d'incidence sur l'Arc.



4. Saint-André (La Praz)- CO6

REJET

- Dépassements en nitrites (mi-avril et juin) et ponctuels en ammonium et nitrates mi-juin.



MILIEU RECEPTEUR

- Un dépassement ponctuel en nitrites en aval,
- **Plusieurs dépassements d'origines extérieures au chantier**

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent les nitrites et ponctuellement l'ammonium et les nitrates. Comme sur les chantiers CO7 et CO8, ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain (conjointes avec CO7) sont en cours d'élaboration afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau. En particulier, les études en cours de finalisation à ce sujet portent sur la mise en place d'une unité de traitement par dioxyde de chlore conjointement avec le CO7.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec chantier. La plupart de ces dépassements concernent soit la station amont uniquement, soit les deux stations avec une valeur supérieure à l'amont par rapport à l'aval.

Seul un dépassement ponctuel en nitrites est relevé en aval du point de rejet (en dépassement sur ce même paramètre) possiblement en lien avec les activités du chantier. La valeur sur l'Arc est extrêmement proche du seuil d'alerte (0,158 mg/l pour un seuil d'alerte à 0,1 mg/l). Le flux généré par le rejet lors de ces dépassements ne suffit pas cependant à expliquer à lui seul la teneur relevée dans l'Arc. Ce même jour, un dépassement en nitrates est observé à l'amont seulement et en ammonium avec une teneur identique sur les deux stations. Cet événement pourrait ainsi être en lien avec les conditions hydrologiques de l'Arc (MES très élevées) ce jour-là.

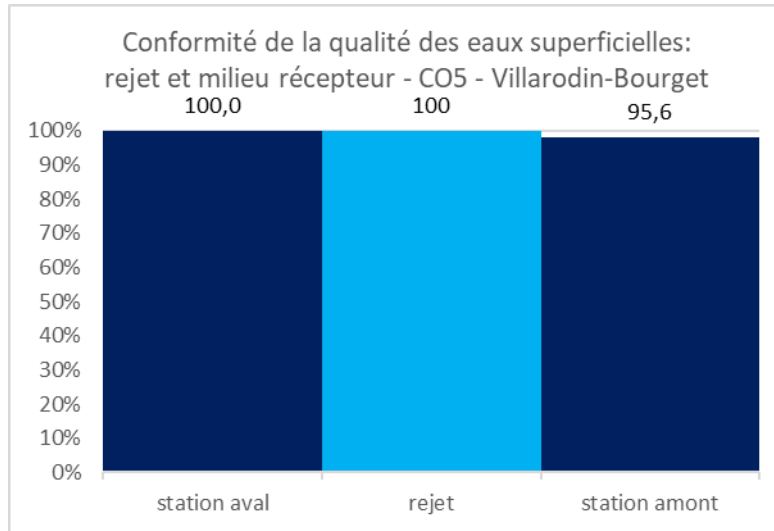
Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent les nitrites, et ponctuellement les nitrates et ammonium. Un traitement spécifique est en cours d'étude pour limiter leur présence dans l'eau du rejet. Ces rejets ne montrent pas d'incidence ayant un impact à terme sur l'Arc.



5. Villarodin-Bourget – CO5/CO5a

REJET

Aucun dépassement.



MILIEU RECEPTEUR

- Dépassements d'origines extérieures au chantier

Le rejet est conforme pour chaque paramètre de chaque analyse du trimestre. Sur l'Arc, un dépassement en sulfate est relevé début avril et en DBO5 mi-avril, en amont uniquement à chaque fois. Les sulfates sont régulièrement observés à forte teneur sur ce secteur de l'Arc.

Les rares dépassements mesurés dans le cours d'eau ne sont pas en relation avec le chantier.

Le chantier n'a aucune incidence sur le cours d'eau.

